

Ecole Primaire  
**MARIE & PIERRE CURIE**  
15 Av J-P. Sabatier  
31270 Frouzins  
Tél: 05/34/51/25/44.  
ce.0312409a@ac-toulouse.fr



# INSCRIPTIONS rentrée 2021



**Après le passage en Mairie pour l'inscription, l'admission définitive se fait à l'école. Merci de prendre rendez-vous en appelant au 05 34 51 25 44 (n'hésitez pas à laisser un msg sur le répondeur avec vos coordonnées) ou en utilisant l'adresse mail de l'école : [ce.0312409a@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0312409a@ac-toulouse.fr). Le directeur est en classe du mercredi matin au vendredi inclus.**

- **Si votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école, vous devrez apporter**
- le livret de famille (*éventuellement une copie du livret scolaire ou de réussites*)
  - le carnet de santé ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires (D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sauf contre-indication médicale).
  - le certificat de radiation de l'école fréquentée auparavant.
  - la lettre de la Mairie affectant l'enfant sur l'école Pierre & Marie Curie.
- **Si votre enfant rentre à l'école pour la première fois, vous devrez apporter**
- le livret de famille (*enfants nés en 2018*)
  - la lettre de la Mairie affectant l'enfant sur l'école Pierre & Marie Curie
  - le carnet de santé ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires. La loi 2017-1836 du 30 décembre 2017 a modifié l'obligation vaccinale comme suit :
- Enfants nés avant le 01/01/2018** : 3 vaccins sont obligatoires, contre la Diphtérie, le Tétanos et la Polio (injections à 2 mois, 4 mois et rappel à 11 mois)
- Enfants nés après le 01/01/2018** : 11 vaccins sont obligatoires, contre la Diphtérie, le Tétanos, la Polio, la Coqueluche, le Pneumocoque, l'Hemophilus influenzae, le Méningocoque C, l'Hépatite virale B, la Rougeole, l'Oreillon et la Rubéole (injections à 2 mois, 4 mois et rappel à 11 mois).
- Si les vaccinations obligatoires ne sont pas faites, le directeur vous fera une demande écrite pour les mettre à jour dans un délai de trois mois et procédera à l'admission dans l'attente d'une régularisation.
- ➔ **En cas de séparation**, joignez impérativement un courrier de l'autre parent donnant son accord si domicilié dans une autre commune et/ou une copie du jugement le plus récent (décision juge aux affaires familiales).
- ➔ **Le contexte de la situation sanitaire** ne permettant pas d'accueillir et visiter l'école comme auparavant, les inscriptions se feront par rendez-vous individuels et une courte visite selon les horaires.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le padlet « entrée en PS » mis en place lors de la rentrée précédente. Les documents y seront mis à jour d'ici juin prochain.

**Entrée en Petite Section de maternelle**

<https://padlet.com/mpcuriefrouzins/Bookmarks>

**Ecole M&P Curie**

<https://padlet.com/ce0312409a/ixyv3vaswsqg>

**Blog de l'école Primaire Marie et Pierre Curie**

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/blogs31/pri-marie-et-pierre-curie-frouzins/>